



Présents : Patrick CAZAUX – Katia LANGUET – Simone MIRANDE.

Assistent : Carole BADIA - Régine BERGEREAU

Pour rappel, extrait du procès-verbal du Comité de Direction du 16 août 2023 :

« Le Président rappelle qu'une enveloppe de 50000€ est dédiée aux « petits équipements » de tous les clubs du District de septembre à décembre 2023.

Les clubs pourront déposer jusqu'à trois projets, sachant que le projet n°1 demeure prioritaire, les autres seront étudiés en fonction des fonds déjà alloués.

Le total des aides du District ne pourra pas excéder 2000€ par club pour l'ensemble des projets.

La subvention sera de 70% du total demandé pour chaque projet ».

Début de séance à 18h00

Les premiers projets déposés par six clubs avant la date de clôture sont présentés aux élus.

Les clubs ayant reçu un avis favorable seront informés par courriel du montant alloué, soit six clubs pour un montant total de sept mille six cent quarante-neuf euros (7649€).

Afin de percevoir la somme accordée par virement bancaire, ils devront obligatoirement fournir par mail et ce, avant le 17 février 2024 au même titre que tous les clubs ayant reçu un avis favorable depuis novembre, à direction@footpyr64.fff.fr avec copie à comptabilite@footpyr64.fff.fr :

- La facture acquittée
- Une photo de l'achat
- Un RIB

Le service comptabilité créditera les comptes des clubs du montant octroyé, après validation par le Comité de Direction.

Les seconds projets des clubs, excepté les demandes relatives à l'informatique, seront discutés lors de la prochaine réunion du Comité de Direction.

Il est rappelé aux clubs dont l'ARIN LUZIEN pour répondre à sa demande dérogatoire, que le matériel informatique est subventionné en partie par le Département ; le service comptabilité se tiendra à votre disposition au moment d'établir les dossiers.

La séance est levée à 18h40.

Le Trésorier Général,

P. CAZAUX